

***Discours de Monsieur Taïeb FASSI FIHRI,
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération du Royaume du Maroc***

à

***La réunion commémorative
du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle
des droits de l'Homme***

Genève, le 12 décembre 2008

Monsieur le Président
M. le Secrétaire Général,
Mme la Haut Commissaire,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable de prendre part à cette réunion importante, commémorative du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Par cette participation, le Royaume du Maroc souhaite réitérer sa pleine et entière adhésion aux valeurs universelles et aux droits imprescriptibles inscrits dans ce document fondateur, dont la pertinence, les vertus et l'actualité ne cessent d'être confirmées.

Cette Déclaration constitue le socle des droits et des libertés fondamentales de l'être humain et la source d'inspiration d'un ensemble d'instruments internationaux, consacrant l'égalité, la dignité et la justice comme valeurs universellement partagées.

C'est ce patrimoine commun de l'humanité que nos pays célèbrent aujourd'hui, avec une prise de conscience plus forte que jamais de leurs obligations pour le respect et la promotion des droits de l'Homme dans un environnement international complexe, délicat, et en forte -et souvent inquiétant mutation-

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Animé de cet esprit et conformément à son attachement aux principes d'universalité, d'indivisibilité, et d'interdépendance des droits de l'Homme, le Royaume du Maroc a adopté une approche progressive et pragmatique dans ce domaine assurant un équilibre harmonieux entre les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels.

A cet effet, il a opté pour une démarche consensuelle et inclusive de toutes les forces vives de la Nation marocaine, qui se sont dorénavant appropriées les valeurs des droits humains.

La célébration du 60^{ème} anniversaire a pris au Maroc une dimension particulière et une ampleur significative. A cette occasion, Sa Majesté le Roi a bien voulu adressé un Message à la nation, le 10 décembre dernier, marquant le renforcement du dispositif législatif national, aux fins d'assurer la mise en œuvre des droits humains dans leur universalité et leur globalité, permettant ainsi à chaque marocain sa pleine citoyenneté.

Fort de cette orientation stratégique, aux résultats déjà perceptibles et significatifs, le Royaume du Maroc s'est engagé, ces dernières années, dans un vaste chantier de réformes approfondies en matière politique, économiques, sociales et culturelles, ancrant irrévocablement le Royaume dans la démocratie et l'Etat de droit. Le Souverain a souligné à cet égard que : « **Notre dessein ultime est de permettre au Maroc, dans son expression étatique autant que sociétale, d'enranger encore davantage d'atouts et d'acquis qui l'habiliteront à hisser sa transition démocratique aux niveaux les plus élevés** ».

Dans ce contexte, le Message Royal a annoncé la levée par le Royaume des réserves liées à la Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en relation avec le nouveau code de la famille et le code de la nationalité .

Le Souverain a, également, annoncé la ratification par le Royaume de la « Convention internationale pour la protection des droits des personnes handicapées », signée en mars 2007, affirmant ainsi l'engagement et la détermination du Maroc en faveur de cette catégorie vulnérable.

Par ailleurs, les droits économiques, sociaux et culturels constituent une composante fondamentale dans les réformes et projets structurants engagés au Maroc. Dans ce contexte, le Souverain a lancé, en mai 2005, l'Initiative nationale pour le Développement humain, afin de réduire le déficit social par une mise à niveau des espaces où prévalent la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale, et d'assurer, pour les catégories en situation précaire et les régions défavorisées, les conditions d'une vie digne.

De même, la diversité culturelle, socle et richesse de la société marocaine a été vigoureusement confortée, tandis que le champ religieux a été réformé et adapté aux exigences de notre temps.

Il est intéressant de relever que la célébration du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme fait l'objet au Maroc d'un vaste programme d'activités, d'événements et de débats riches et diversifiés, organisé par les différentes institutions concernées, gouvernementales et parlementaires, mais aussi académique et de la société civile.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Royaume du Maroc s'est pleinement investi sur la scène internationale, en apportant sa contribution au renforcement du système onusien des droits de l'homme.

Ainsi, il a initié avec la Suisse la « Déclaration Internationale relative à l'éducation et à la formation dans le domaine de la culture des droits de l'Homme ». Il a, également, présenté, en octobre dernier, la première résolution dans les annales des Nations Unies sur « Le rôle des Ombudsmans et des institutions de médiation dans la promotion et la protection des droits de l'Homme », qui a été adoptée, par consensus, à la 3^{ème} Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

L'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme s'est imposée en réaction à un conflit planétaire tragique.

La Communauté internationale se doit de redoubler d'efforts et de tout mettre en œuvre, afin de prémunir l'humanité contre les affres, les souffrances et les atrocités des conflits armés. Est-il utile de rappeler ici que le premier des droits de l'être humain est d'abord et avant tout celui du droit à la vie.

A cet effet, le règlement pacifique des différends par la voie du dialogue, de la négociation et du compromis est un principe qui s'impose, aujourd'hui plus que jamais, dans les relations internationales. Il est devenu une obligation universellement reconnue, afin d'assurer aux générations présentes et futures, un environnement de paix, de quiétude, de prospérité et de démocratie.

Par ailleurs, la défense et la promotion des droits de l'Homme ne peuvent être pleinement assurées sans les protéger contre toute tentative d'instrumentalisation organisée, d'exploitation mensongère ou de détournement volontaire de leur noble finalité à des fins politiques.

Cette exigence est d'autant plus forte lorsque le choix de la négociation est arrêté et les voies du dialogue sont préconisées pour atteindre, dans le cadre des Nations Unies, une solution politique consensuelle et de compromis. Ce qui est le cas du différend régional sur la question du Sahara marocain au sujet de la quelle mon pays a répondu à la communauté internationale, en proposant un projet d'autonomie jugé crédible et sérieux, une solution de compromis réaliste et conforme à la légalité internationale.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le 60^{ème} anniversaire coïncide avec la tenue prochaine de la Conférence d'Examen de Durban. Cette échéance, dont la réussite est une responsabilité partagée, interpelle les membres de la Communauté internationale pour coordonner leurs efforts et faire preuve de souplesse, afin que ce rendez-vous soit celui de la convergence et une nouvelle étape dans le cheminement collectif pour le renforcement de la défense des droits de l'Homme, la lutte contre la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Je voudrais saluer ici les efforts déployés par Mme la Haut Commissaire, lui souhaiter plein succès dans sa mission et l'assurer de la pleine et entière coopération de mon pays.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'engagement résolu du Royaume du Maroc en faveur de la défense et de la promotion des droits de l'homme. Cette détermination ne relève pas d'un simple geste symbolique ou de circonstance, mais bien d'une conviction profonde et d'une forte volonté nationale d'aller de l'avant dans l'édification d'une société moderne, fondée sur des valeurs et des choix démocratiques irréversibles.

Je vous remercie de votre attention.